

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2011**

Présents :           Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,  
                  Mmes : ANDRES, ASSELINE, BESNARD, BOTHUA. COSSERON, DE SMET,  
                                  DURAND, HAMEL-BRUN, HOCHET, LAVENAC, PINEL, VIDEAU.  
                  Mrs : BALU, BRIARD, CARTERON, COLOMBE, CUIROT, DAUNOU, DURVILLE,  
                                  LE BLASTIER, LEMARIÉ, LILLE, OZENNE, RICHET, SAINT-MARTIN.

Absent excusé:           Mme           VAUCLAIR Elisabeth           (pouvoir à Danielle BOTHUA)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Pierre ESTRADE qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

Sophie HOCHET est désignée secrétaire de séance.

**I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10/10/2011**

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** le procès verbal de la réunion du 10/10/2011

**II- CONVENTION DE MINORATION FONCIERE**

Pierre ESTRADE rappelle que, dans le but de favoriser la construction de logements sociaux dans l'agglomération de Caen la Mer, un accord tripartite avait été convenu entre l'EPFN (*Etablissement Public Foncier de Normandie*), la Région et Caen la Mer, consistant à minorer le prix du foncier. CLM a estimé souhaitable de faire participer, à hauteur de 50% de sa propre participation, chaque Commune concernée : soit une participation de 5%.

La répartition des participations est la suivante :

- EPFN.....20 %
- Région.....15 %
- Caen la Mer.....10 %
- Commune.....5%

En ce qui concerne le projet du 133 route de Bretagne, Bretteville sur Odon a préempté et transféré ses droits à Logipays via l'EPFN. Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour une participation de 5%, représentant pour ce projet un montant de 17 631 €.

- Jean LEMARIÉ souhaiterait savoir à quel moment la Commune a éventuellement la possibilité de connaître quel « type » de logement il sera créé (*PLAI, PLH...*) et si l'on peut soumettre des souhaits.
- Jean-Paul DAUNOU indique que la commune peut émettre des souhaits près du bailleur social mais celui-ci est le seul à décider de la catégorie de logements. Il précise qu'il est d'ailleurs dommage que, comme il l'avait demandé en son temps, dans le cadre du PLH, l'agglomération n'ait pas défini un quota de PLAI par Commune (*elle a défini uniquement un quota de logements sociaux*). Les bailleurs sociaux font généralement une répartition à peu près équilibrée, les bailleurs privés visent quant à eux plus les PLS.
- Pierre ESTRADE précise que la somme ne sera versée que lorsque le permis de construire sera déposé et accordé.

### III – CONVENTION DE REDYNAMISATION DU SITE DU 18<sup>ème</sup> RT

- Au cours du Conseil Municipal du 12 septembre dernier, Pierre ESTRADE avait dressé un état de l'évolution du projet. Le projet Contrat de Redynamisation d'un Site de la Défense (CRSD) remis au cours du Conseil Municipal du 10 octobre, doit être signé par l'Etat, Caen la Mer, les Communes de Verson et Bretteville sur Odon.

- La signature est prévue pour le 21 Novembre. Dans ce contrat, l'Etat verse à CLM 4.1 millions pour le site et 5 millions d'€ pour l'échangeur des pépinières.

- Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour permettre à Pierre ESTRADE de signer ce contrat, tout en regrettant que pour le moment ne soit pas signé l'acte de vente. Normalement, les études de dépollution à l'extérieur du site pourraient être terminées vers janvier/février et ensuite la phase de dépollution sera lancée.

Après précisions sur le mécanisme des aides et sur le calendrier, le maire est autorisé à signer, à l'unanimité.

### IV – SUBVENTION HALLE DE SPORTS

- Jean-Paul DAUNOU expose qu'après la 1<sup>er</sup> phase de travaux à la Halle de Sports (*remise en état des sols*), un projet d'une 2<sup>ème</sup> phase est lancé (*création d'un 1<sup>er</sup> étage pour la pratique des Arts Martiaux, de pièces d'accueil et d'un aménagement du rez-de-chaussée pour des activités sportives et des pièces d'accueil*). Le montant des travaux est estimé à 450 000/ 500 000 €. Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de demander des subventions aux organismes compétents (*Département...*). La subvention du Département peut être de l'ordre de 20 à 30%. Pierre ESTRADE indique que selon les subventions accordées et selon les évolutions financières, il sera peut-être nécessaire de faire cette 2<sup>ème</sup> phase en 2 ans.
- Jean LEMARIÉ se demande s'il ne va pas être trop difficile de diviser ce projet ; Jean-Paul DAUNOU précise qu'il sera possible de diviser le projet mais que le planning n'est pas encore défini. Des sollicitations ont également été envoyées près des parlementaires.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour les demandes de subventions.

### V – TARIFICATION LOCATION BARONNIE

Suite au rapport d'activités de la Baronnie présenté lors du précédent conseil, Olivier SAINT-MARTIN, représentant la DSP Baronnie informe qu'il est nécessaire de modifier les tarifs de location de la Grange et du Manoir. Il rappelle également que les tarifs appliqués aux Brettevillais et aux Associations Brettevillaises sont toujours déficitaires pour la DSP mais reconnaît qu'ils permettent d'être accessibles aux Brettevillais. Le marché de la location est difficile actuellement, il était donc indispensable de revoir les moyens utilisés pour se faire connaître d'où une adhésion à « ABC salle » et « 1001 salles » sites sur internet.

Il propose une augmentation sur l'ensemble des tarifs entre 1% et 2 %.

- Jean LEMARIÉ demande s'il n'aurait pas été possible d'avoir un réalisé 2011 et un prévisionnel 2012. Concernant les tarifs, il souhaiterait faire porter l'effort de l'augmentation sur la Grange et épargner le Manoir (*bien que l'augmentation soit faible pour ce dernier*), le Manoir doit rester au service des habitants.
- Pierre ESTRADE souhaite apporter des précisions :
  - Effectivement, il aurait été intéressant d'avoir l'estimé 2011. Les augmentations de 2009 et 2010, avec la période de crise, n'ont pas arrangé les locations.
  - D'autre part, la concurrence, existe avec des salles plus petites que la Grange (*150 personnes environ*) mais qui restent suffisantes pour un mariage et par conséquent, là où la Baronnie obtenait auparavant une location pour 150 personnes, c'est la plus petite salle qui obtient cette location (*car moins élevée*). Cependant la Grange offre un tarif où tout est compris (*mise en place, ménage...*)
  - Pour le Manoir, certes il y a une augmentation mais qui reste faible (*5 € par location*).
- Jean LEMARIÉ souhaiterait revoir la politique et les stratégies commerciales, une politique tarifaire, rechercher des événements à utiliser (*salon du mariage...*).

Pierre ESTRADE rappelle que les salles sont toujours très coûteuses dans leur fonctionnement et que la Commune prend à sa charge tout l'entretien du site et des salles.

- Les nouveaux tarifs proposés:

	Tarif 1 de base	Tarif 2 Entreprises Brettevillaises	Tarif 3 Brettevillais	Associations Brettevillaises
La Grange	2 150 €	1 720 €	1 040 €	700 €
Le rez-de-chaussée du Manoir	605 €	490 €	280 €	280 €
Le Cellier du Manoir	355 €	282 €	160 €	160 €

**Adopté** par 19 voix pour et 6 abstentions (*opposition*), Olivier SAINT-MARTIN et Marie ASSELINE, sortant de la salle et ne participant pas au vote.

## VI – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

**Jean-Paul DAUNOU**, Maire Adjoint chargé des travaux,

- dresse un bilan des travaux réalisés dans la Commune et notamment, le sas de la Mairie qui vient d'être terminé; l'accessibilité à la Mairie pour une personne à mobilité réduite est maintenant possible en toute autonomie.
- souhaite parler de la commission d'accessibilité : en 2015, tous les ERP doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite, il était donc nécessaire de faire un état des lieux de la commune, pour permettre l'accessibilité pour tous (*les écoles...*). Un autre problème a été soulevé, c'est le nombre de trottoirs inaccessibles. Il précise qu'un groupe de travail va être mis en place afin d'étudier un vaste projet dans la continuité de la rue du Général Leclerc pour intégrer l'avenue du Soleil, les écoles, le gymnase, le presbytère, la restauration scolaire.

↳ Jean LEMARIÉ précise qu'il y a un réel problème de circulation dans les lotissements et qu'il serait nécessaire d'étudier des projets de sens de circulation.

**Maud VIDEAU** dresse le bilan des centres de loisirs et stages multisports pendant les vacances de la Toussaint :

- Le bilan sur l'ensemble des accueils est en hausse de 25 à 30% (*par rapport à l'an dernier qui avait été une mauvaise année*), avec un accueil de 80% de Brettevillais sur le centre de loisirs et le stage multisports et 50% pour les pré-ados et ados.
  - Le centre de loisirs s'est déroulé à l'école avec le thème d'Halloween et une sortie à la piscine de Thury Harcourt.
  - Pour le stage multisports, les déplacements se sont faits uniquement en vélo : patinoire, piscine, golf à Louvigny et l'escalade à Hérouville.
  - L'accueil en commun des ados et pré-ados a été difficile car les règles étaient différentes (*sorties au laser-game, bowling*).
  - Une enquête près des familles a été lancée pour savoir si un lien serait possible entre les activités individuelles des enfants (*danse, musique*) et le centre aéré. Valérie PINEL indique que dans ce cas la prise en charge des enfants devra être à la charge des parents.
- Urbanisme : ZAC de la Maslière

**Pierre ESTRADE** indique que la commission ad hoc va proposer cette semaine le concessionnaire pour le projet de la ZAC de la Maslière (*il reste 2 candidats*).

Par contre, le propriétaire des terrains a fait un recours devant le Tribunal Administratif sur la délibération de 2010 de Caen la Mer décidant d'une future création de la ZAC.

- Evènements :

- \* Cérémonies du 11 novembre
- \* Banquet Municipal, le 20 novembre

La séance est levée à 22 h 15